

Logements sociaux insuffisants, Saint-Jeannet « au pied du mur »

Les élus du conseil municipal de Saint-Jeannet étaient invités lundi soir à donner leur avis sur le projet de Programme local de l'habitat (2017-2022), troisième du nom, porté par la métropole Nice Côte d'Azur. L'histoire retiendra qu'il s'est révélé favorable, moins quatre votes contre.

« Nous prenons nos responsabilités ! »

Pourtant, quelques minutes avant le vote, le conseiller d'opposition Frédéric Gimenes avait fait une proposition à l'ensemble des élus : « Puisque l'on semble tous d'accord sur le constat qui a été fait ce soir, [N.D.L.R. : notamment de « l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés par les lois actuelles en matière de logement social » dit Georgette Colocci, adjointe], je vous propose d'envoyer un signal fort, de détresse, en se prononçant



L'adjointe au logement, Georgette Colocci, a présenté orientations et enjeux du nouveau PLH qui sera applicable jusqu'en 2022.

(Photo M.D.)

contre le PLH proposé». Réponse immédiate du maire, Jean-Michel Sempéré : « Envoyer des signaux, mais on fait que ça lors de nos diverses négociations ! Nous avons pris

des engagements que nous voulons respecter, notamment dans le cadre du contrat de mixité sociale. Nous sommes des élus responsables et on prendra donc nos respon-

sabilités. » Si les élus d'opposition ne se disent pas contre le principe d'un PLH, ils ont souligné lundi ce qui relève selon eux d'une politique du « deux poids, deux mesures ».

« Pourquoi ce différentiel de traitement ? »

S'appuyant sur un tableau comparant les objectifs de création annuelle de logements sociaux de la loi SRU et du PLH, Jean-Marie Thorel s'est ainsi interrogé sur la différence de traitement selon les communes de la Métropole.

« Pour prendre l'exemple de communes voisines, nous constatons que les objectifs SRU de Vence sont fixés à 186 logements sociaux en moyenne par an et ceux du PLH à 90 logements ; ceux de La Gaude à 66 logements SRU et à 30 PLH. Pour Saint-Jeannet, le tableau fait apparaître 42 logements objectifs SRU et 38 objectifs PLH⁽¹⁾. Notre question est simple : pourquoi ce différentiel de traitement alors que notre commune, on le sait, n'a pas de réserves foncières ? ».

Réponse du maire : « N'oubliez pas que nous sommes les derniers de la classe avec un taux de 1,48 % de logements sociaux par rapport aux résidences principales et ceci explique cela. On a été marqué à l'encre rouge par les choix opérés par nos prédécesseurs. »

Et le premier magistrat d'ajouter en substance : « Nous sommes au pied du mur mais il faut avoir des résultats, rester à la table des négociations. Je vous rappelle qu'avec Gattières et Cagnes-sur-mer, Saint-Jeannet fait partie des communes carencées qui n'ont pas une majoration de leur pénalité cette année, grâce aux signaux envoyés à l'État. »

MICHEL DIVET
mdivet@nicematin.fr

1) Pour le 2^e PLH (2010-2015), les objectifs étaient de 15 logements en moyenne par an.